Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212203731-20260220-01_2026_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

MAIRIE DE TREOGAN
22340

Treogan
Coeur d'Armor

N° 01/2026/03

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 20 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt février à 19h30, légalement convoqué le douze février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LE GOFF, Maire.

Présents : Mr Bruno LE GOFF, Mr Laurent BOURLES, Mme Vanessa LE GOFF, Mme Adeline BARDON, Mr Frédéric EVEN, Mr Gérard TANGUY, Mr Steve TOURNOIS, Mr Alain LE COENT
Absents : Mr Honoré LESCOAT, Mr Jérémy LE MERLE, Mme Rozenn SEREIN ep. LE MERLE
Secrétaire de séance désignée : Mme Vanessa LE GOFF

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 8 – Nombre d'absents : 3 – Nombre de votants : 10 -Nombre de procuration : 2 – Date de convocation : 12/02/2026

Votants : 10 **Pour : 10** **Abstention : 0** **Contre : 0**

Objet : DEVIS VOIRIE ELAGAGE

Le Maire rappelle au Conseil, qu'il convient à procéder à l'élagage sur la voirie notamment au **Pont ar Gwin, Keralain, Coz Tréogan, le Buzit et au Kervern**. Il expose au Conseil Municipal le devis fourni par la société SARL ETA GLAZIOU d'un montant de 2826 € TTC pour le forfait de 2 jours de travaux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer le devis de cette société.

A faire valoir ce que de droit.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26/02/2026.

Le Maire
Bruno LE GOFF

MAIRIE DE TREOGAN
CÔTES D'ARMOR